

COMPTE-RENDU
de la 21^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 3 novembre 2016



Objet : 21^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 3 novembre 2016, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du vingt huit octobre deux mille seize adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie STAUB, Hubert BOURING, Bernard FOUILHAC-GARY, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Pascal TARILLON, Claude WACKENHEIM, Michaël WEBER, Yves ZINS, Eric BAUER, Stéphanie BEDE-VÖLKER, Isabelle BEHR, Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Evelyne FIRTION, Florence GIANNETTI, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Anna KOEPEL, Audrey LAVAL, Jacques MARX, Patricia MOMPEN, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Pascal SANITATE, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sébastien-Jean STEINER, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Marc ZINGRAFF ayant donné pouvoir à Céleste LETT, Jean-Bernard BARTHEL ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Philippe LEGATO ayant donné pouvoir à Albert MASSLO, Jacques SENDRAS ayant donné pouvoir à Jean-Claude KRATZ, Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Géraldine BUBEL ayant donné pouvoir à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Alain DANN ayant donné pouvoir à Alain STACHOWIAK, Anne-Sophie LAMPERT ayant donné pouvoir à Jacques MARX, Nathalie LECLERC ayant donné pouvoir à Dominique LIMBACH, Martine SCHAUB ayant donné pouvoir à Christiane MALLICK, Jean-Philippe SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Christine SPOHR.

Excusé : Robert FUSS.

Absents non excusés : Laurent LAZZAROTTO, Michel UHRING.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances-Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 15 septembre 2016 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 3 novembre 2016

1. Administration Générale

1.1 *Mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 KVA*

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un appel d'offres relatif à la fourniture d'électricité,

De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

D'approuver la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer ladite convention de groupement et le marché à venir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de ce dossier.

2. Finances

2.1 *Décision modificative n°2 du budget annexe du développement économique*

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe du développement économique en diminuant le virement à l'investissement de 250 000 € afin de conserver cette somme pour les dépenses de fonctionnement, comme détaillé dans le tableau annexé à la délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative n°2.

2.2 *Décision modificative n°2 du budget annexe de l'assainissement*

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe de l'assainissement dans sa section d'investissement à hauteur de 148 000 € en recettes et en dépenses,

D'autoriser, concernant le fonctionnement, un transfert de crédits du compte 658 au 6742 pour un montant de 70 000 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

2.3.1 Emprunt budget annexe de l'assainissement

Décide

à l'unanimité des voix,

De retenir la proposition suivante pour l'emprunt au budget annexe de l'assainissement :

- organisme : Crédit Agricole
- montant du prêt : 2 000 000 €
- durée : 20 ans
- échéance constante/ périodicité trimestrielle
- conditions financières : taux fixe à 1,08 %
- frais de dossier : 3000 €
- commission d'engagement : néant
- date d'effet du prêt : novembre 2016

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document se rapportant à la présente délibération et en particulier les contrats de prêt à intervenir avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

2.3.2 Emprunt budget traitement des déchets ménagers

Décide

à l'unanimité des voix,

De retenir la proposition suivante pour l'emprunt au budget annexe du traitement des déchets ménagers :

- Organisme : Banque postale
- Montant du prêt : 500 000 €
- Durée : 10 ans et un mois
- Echéance constante / périodicité trimestrielle
- Conditions financières : taux fixe à 0,48 %
- Commission : 0,10 % du montant du prêt
- Date d'effet du prêt : novembre 2016

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document se rapportant à la présente délibération et en particulier les contrats de prêt à intervenir avec la Banque Postale.

2.3.3 Emprunt budget annexe du développement économique - Bâtiment PET-SCAN

Décide

à l'unanimité des voix,

De retenir la proposition suivante pour l'emprunt au budget annexe du développement économique :

- Organisme : Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne
- Montant du prêt : 4 000 000 €
- Durée : 25 ans
- Echéance constante / périodicité trimestrielle
- Conditions financières : taux fixe à 1,24 %

- Frais de dossiers : 4 000 €
- Date d'effet du prêt : janvier 2017

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document se rapportant à la présente délibération et en particulier les contrats de prêt à intervenir avec la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne.

2.3.4 Emprunt budget annexe du développement économique - Acquisition d'un scanner

Décide

à l'unanimité des voix,

De retenir la proposition suivante pour l'emprunt au budget annexe du développement économique pour l'acquisition d'un scanner dans le cadre du projet PET-SCAN :

- Organisme : Banque postale
- Montant du prêt : 3 000 000 €
- Durée : 7 ans et un mois
- Echéance constante / périodicité trimestrielle
- Conditions financières : taux fixe à 0,29 %
- Commission : 0,10 % du montant du prêt
- Date d'effet du prêt : janvier 2017

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document se rapportant à la présente délibération et en particulier les contrats de prêt à intervenir avec la Banque Postale.

2.3.5 Emprunt budget annexe du développement économique - Opérations d'investissement

Décide

à l'unanimité des voix,

De retenir la proposition suivante pour l'emprunt au budget annexe du développement économique, relatif au financement d'un programme de requalification de la voirie rue Gutenberg en ZI de Sarreguemines et d'autres opérations d'investissement :

- Organisme : Banque postale
- Montant du prêt : 2 000 000 €
- Durée : 15 ans et un mois
- Echéance constante / périodicité trimestrielle
- Conditions financières : taux fixe à 0,82 %
- Commission : 0,10 % du montant du prêt
- Date d'effet du prêt : novembre 2016

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document se rapportant à la présente délibération et en particulier les contrats de prêt à intervenir avec la Banque Postale.

3. Ressources Humaines

3.1 Actualisation de l'état des effectifs 2016-04

Décide

à l'unanimité des voix,

D'apporter les modifications suivantes à l'état des effectifs, les crédits nécessaires étant inscrits au budget principal :

BUDGET PRINCIPAL :

1) Création d'un emploi de Directeur/trice du golf, à temps complet :

Missions sous l'autorité du Directeur Général des Services :

- assurer la gestion administrative et budgétaire de l'équipement, ainsi que la gestion du personnel,
- assurer le développement de la clientèle moyennant une stratégie commerciale à mettre en œuvre, notamment par le développement de l'activité de l'école de golf et la formation de nouveaux golfeurs,
- établir des partenariats, notamment avec les écoles du périmètre de l'EPCI,
- être l'interlocuteur privilégié des services techniques de l'EPCI s'agissant de l'entretien des bâtiments, des espaces extérieurs et des éventuels investissements futurs,
- développement des partenariats avec les structures de tourisme alentours (office de tourisme, hôtels, thermes, etc.).

Diplômes requis :

- niveau bac + 3,
- ou disposer d'un diplôme niveau bac + 2 avec une expérience professionnelle de 5 ans au minimum dans une fonction de gestion,
- bilingue français / allemand ; l'anglais parlé est un atout supplémentaire.

Rémunération :

- par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché, sur la base, au maximum, du dernier échelon de cette grille.

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative (attaché) ou technique (ingénieur). Si l'emploi ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire, comme les besoins du service et la nature des missions le justifient, un agent contractuel de droit public peut être recruté. Le poste relèvera alors de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-3, 2° de la loi n° 84 53 du 26 janvier 1984.

- 2) Inscription à l'état des effectifs des emplois repris pour le SPIC, à savoir un poste de technicien de surface pour 20/35^{ème}, un poste de secrétaire comptable à temps complet et un poste d'hôtesse d'accueil à temps complet.

4. Développement Economique

4.1 Grille tarifaire 2017 du golf communautaire

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'adopter la grille tarifaire 2017 du golf communautaire de Sarreguemines-Rouhling, présentée ci-après :

Tarifification Golf Sarreguemines Confluences en € pour l'année 2017				
		Prix en € TTC	Prix en € HT (Les entreprises bénéficieront du tarif HT)	Travaux : réduction de 20% sur le tarif d'abonnement HT (si période pendant laquelle au moins 2 trous sont inutilisables du fait de travaux pendant au moins 4 mois pour les abonnements, et le jour-même pour les green fees)
Abonnements				
Tarif annuel découverte pour toute 1 ^{ère} inscription depuis 3 ans	individuel	580,00	483,30	483,30
Tarifs annuels	individuel	1 350,00	1 125,00	1 125,00
	couple	2 000,00	1 667,70	1 667,70
	jeune - de 19 ans	200,00	166,70	166,70
	jeune - de 30 ans	350,00	291,70	291,70
Cotisation « seconde carte » (sur justification d'adhésion à un autre golf)		700,00	583,30	583,30
Tarif 3 mois		450,00	375,00	375,00
Tarif pour membre école de golf (enfant - de 16 ans)	gratuit			
Tarif habitant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences	moins 10 % sur la formule d'abonnement souhaitée			
Green fees				
Green fee 18 trous	semaine	35,00	29,20	29,20
	week-end	45,00	37,50	37,50
Green fee 9 trous	semaine	25,00	20,80	20,80
	week-end	40,00	33,30	33,30
Green fee enfant : moins de 19 ans	semaine	28,00	23,30	23,30
	week-end	36,00	30,00	30,00

Green fee groupes : 10 personnes ou plus	semaine	31,50	26,30	26,30
	week-end	40,50	33,75	33,75
Location de matériels				
Location voiturette 18 trous		25,00	20,80	/
Location voiturette 9 trous		20,00	16,70	/
Location voiturette à l'année		550,00	458,30	/
Location chariot manuel		5,50	4,60	/
Location chariot électrique		10,00	8,30	/
Location club de golf à l'unité		3,00	2,50	/
Location de casier simple		134,00	111,70	/
Location de casier électrique		183,00	152,50	/
Seaux de balles – 11 seaux		20,00	16,70	/
Seaux de balles – 2 seaux		4,00	3,30	/

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

M. Jean-Marc Schwartz ne prend pas part au vote.

4.2 Conventions de réservation de places du multi-accueil "la Bulle enchantée" avec les établissements hospitaliers

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver les termes des conventions de réservation de 2 places du multi-accueil « la Bulle enchantée » avec le Centre Hospitalier et de 4 places du multi-accueil « la Bulle enchantée » avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines, jointes à la présente délibération,

De valider le montant de la participation annuelle au fonctionnement de 6 250 € par place demandée au Centre Hospitalier et au Centre Hospitalier Spécialisé sur la période de 2017 à 2021, soit un montant annuel de 12 500 € pour le Centre Hospitalier et de 25 000 € pour le Centre Hospitalier Spécialisé,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué, à signer ces conventions et à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution de cette décision.

4.3 Subvention 2016 à l'AGEME

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder une contribution de 78 275 € à l'AGEME au titre de l'exercice 2016, suivant les crédits inscrits au budget principal 2016,

D'approuver les termes de la convention ci-jointe,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision.

4.4 Avenant à la convention d'occupation avec l'entreprise ThyssenKrupp Mineral SAS

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, par lequel l'entreprise ThyssenKrupp Industrial Solutions se substitue à la société ThyssenKrupp Mineral SAS,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ledit avenant,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à signer toutes pièces pour la bonne exécution de cette affaire.

5. Enseignement Supérieur

5.1 Subvention 2016 à l'association de l'ISEETECH

Décide

à l'unanimité des voix,

De verser à l'association de préfiguration de l'ISEETECH une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'année 2016,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

7. Transports

7.1 Exonération de Versement Transport pour 2017

Décide

à l'unanimité des voix,

De renouveler l'exonération de Versement Transport des établissements suivants pour l'année 2017 :

- la maison de retraite Sainte-Marie à Sarreguemines
- la maison de retraite du Blauberg à Sarreguemines
- l'AFAEI pour la gestion de l'IME, du CAT, de la résidence Lydie Gougenheim et de la résidence Charles et Marie Knell
- le groupe SOS pour la gestion des maisons de retraite Les Saules à Hambach et Les Alisiers à Rouhling

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires concernant ce dossier.

10. Assainissement

10.1 *Convention de répartition des frais de la station d'épuration de Sarreinsming avec le Centre Hospitalier Spécialisé*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la nouvelle convention avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines portant répartition des frais de fonctionnement et d'investissement de la station d'épuration de Sarreinsming, annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

13. Développement Durable

13.1 *Service CLE Sarreguemines Confluences : convention d'accompagnement des particuliers*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention de suivi du propriétaire dans le cadre du service CLE (Confort Logement Economie) Sarreguemines Confluences, ci-annexée,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention avec les différents particuliers et toute autre pièce se rapportant à ce dossier, et à prendre toutes les dispositions nécessaires.

16. Tourisme

16.1 *Création de l'association "Bassin de la Sarre"*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider les statuts de l'association « Bassin de la Sarre », annexés à la présente délibération,

De fixer le lieu du siège de l'association à celui de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'adhérer à l'association « Bassin de la Sarre » en tant que membre fondateur et donc de verser la cotisation annuelle 2016 fixée à 500 €,

De désigner M. Roland ROTH, Président, et Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Vice-Présidente, comme représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'association « Bassin de la Sarre »,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à ce dossier.

16.2 Office de Tourisme : avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le président ou la vice-présidente déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sarreguemines Tourisme en charge de la gestion de l'Office de Tourisme Sarreguemines Confluences.

17. Animations

17.1 Animation 2017 : représentations de théâtre en platt pour les seniors

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association théâtrale de Grundviller pour l'organisation de 4 représentations de théâtre en platt dans les 26 communes une subvention de 6 000 euros au titre de 2017,

De prendre en charge la location des salles de spectacle et l'organisation de la sécurité,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017 au chapitre 65,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tous les documents ou contrats destinés à intervenir à ce titre et à prendre les mesures nécessaires.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45

Le Président du Conseil Communautaire
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire